

Technicien Supérieur en Gestion de Production (TSGP)

Formation qualifiante

Titre Professionnel de niveau 5

RNCP36240

Réf. TP-01269

Alternance : 1 Jour de formation par semaine

Durée : Minimum 750 heures (24 mois) en alternance

Coût horaire : 12€

1 semaine de révision pour la préparation à l'examen final

1 une session d'examen certifiant au terme de la formation

Formation accessible aux personnes porteuses de handicap

Vous êtes intéressé par l'organisation des processus de fabrication et la coordination d'équipes, et vous souhaitez acquérir des compétences pour un métier passionnant dans la gestion de la production ?

La formation de Technicien Supérieur en Gestion de Production vous prépare à organiser et améliorer les processus de fabrication dans les entreprises. Cela inclut la planification de la production, la gestion des ressources, la coordination des équipes et l'assurance de la qualité des produits.

Prérequis



Diplôme
requis

Bac ou Titre Professionnel
de niveau bac



Âge
requis

Apprentissage : 16 à 29 ans
Action de formation : 16 ans et
demandeur d'emploi + de 26 ans

Accès à la formation

Entretien individuel et
questionnaire de
positionnement



Modalité
d'accès

Apprentissage,
professionnalisation,
formation continue, CPF

Entrée et sortie continue,
les conseillers ont 7 jours
ouvrés après l'entretien
de positionnement



Délais d'accès



Financement

**Apprentissage
et professionnalisation :**
Gratuit et rémunéré
pour l'apprenant

Pour plus d'information sur les dispositifs concernant les employeurs, nous contacter.

Le programme

Le programme est basé sur l'accompagnement et le développement professionnel autour de trois blocs de compétences. Les périodes en entreprise et l'enseignement professionnel au centre de formation, permettent l'acquisition des compétences professionnelles suivantes :

1.Établir un état prévisionnel de charges, de flux et de stocks à moyen et long terme

- Construire le plan directeur de production à partir de l'analyse du plan industriel et commercial.
- Garantir la mise à jour régulière et fiable des paramétrages et des données techniques fournies et/ou calculées.
- Calculer et analyser les différents besoins en produits et en ressources.

2.Piloter les flux de production à moyen et court terme

- Tenir et gérer les stocks.
- Assurer l'équilibre charge de travail et capacité de production.
- Lancer les ordres de fabrications et les commandes fournisseurs.
- Ordonnancer les opérations de fabrication et en assurer le suivi de production.

3.Optimiser l'outil de gestion de production

- Identifier et proposer des améliorations continues.
- Mettre en œuvre des actions d'amélioration de gestion de production.
- Coordonner des actions d'équipe et animer des réunions.

Les objectifs pédagogiques

Maîtriser les compétences nécessaires à l'exercice du métier de Technicien Supérieur en Gestion de Production et valider le Titre Professionnel niveau 5. Certification délivrée par le Ministère du Travail. Possibilité d'obtenir, en qualification partielle, des certificats de compétences professionnelles (CCP) :

- Établir un état prévisionnel de charges, de flux et de stocks à moyen et long terme
- Piloter les flux de production à moyen et court terme
- Optimiser l'outil de gestion de production

Débouchés et perspectives

La formation débouche sur une insertion professionnelle dans tout type de structure de toute taille confondue, spécialisé ou non.

Le parcours peut être complété par une licence professionnelle par la suite.

Les métiers

- Chargé(e) de production
- Régisseur(se)
- Assistant(e) chargé(e) de production
- Assistant(e) de régie

L'ensemble de nos formations peuvent être assurée en présentiel ou en distanciel.

Conditions de validation de formation

Au cours de la formation, l'apprenant sera évalué sur la maîtrise des compétences nécessaires à l'exercice du métier de Technicien Supérieur en Gestion de Production.

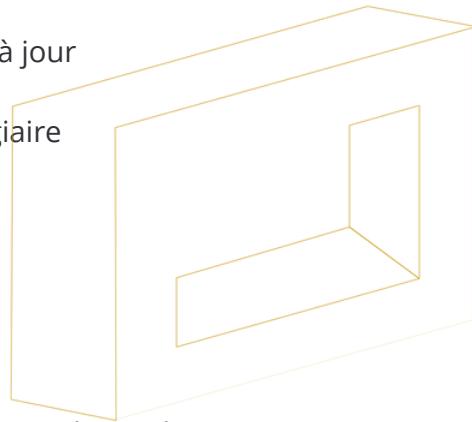
Possibilité d'obtenir, en qualification partielle, des certificats de compétences professionnelles (CCP)

Modalités pédagogique :

Pour permettre la meilleure acquisition des connaissances et des compétences la formation est animé par nos formateurs sélectionnés. L'acquisition des compétences se fait tout au long de la formation. Nous avons fait le choix de dématérialiser tout le processus d'apprentissage théorique afin d'être en adéquation et en perpétuelle adaptation avec l'évolution intégrante de la vie professionnelle.

Chaque stagiaire aura à leur disposition :

- Un ordinateur avec un accès internet et traitement de texte à jour
- Un accès individuel au Serveur AUDIGARD pour :
 - Les échanges pédagogiques entre le formateur et le stagiaire
 - Les accès au calendrier, au programme à jour
 - Accès aux cours abordés, exercice, évaluations...

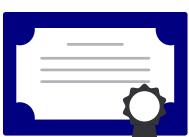


Modalités d'évaluation :

La validation du titre professionnel Technicien Supérieur en Gestion de Production s'appuie sur l'évaluation de compétences à travers :

- Des évaluations en cours de formation (ECF) pour valider les connaissances acquises et préparer au passage du titre ;
- Une session de validation au titre professionnel Technicien Supérieur en Gestion de Production qui comprend : une mise en situation professionnelle, un entretien technique, un questionnement à partir de productions et un entretien final avec un jury planifiée dans nos locaux ;
- La rédaction d'un dossier professionnel.

Quelques chiffres clés :



Taux de réussite

Cette formation a été ouverte en 2023. Les sessions d'examen seront programmées prochainement.



Taux de satisfaction

Cette formation a été ouverte en 2023. La satisfaction des apprenants n'a pas encore été analysée.

Financement



Particulier

Formation proposée en alternance et en initial : en contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation et initial.

Alternance : Sous statut de salarié qui offre rémunération, congés et responsabilités. La formation est financée par l'entreprise et l'OPCO à laquelle elle est rattachée.



Entreprise

Les entreprises souhaitant recruter un contrat en alternance pour une durée égale à la formation soit 12 mois, peuvent recourir à un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage en CDD ou en CDI.

Les avantages pour les entreprises :

- Réduction sur les salaires, sous la forme d'une baisse des cotisations sociales patronales. Elles concernent les cotisations, maladie, maternité, vieillesse, invalidité, décès et les allocations familiales.
- Prise en charge du coût de la formation par un OPCO. Possibilité d'aide à la fonction tutorale financée par certains OPCO.
- Aide unique : jusqu'à 4125€ pour la première année du contrat et 2000€ pour la deuxième année.
- Aide exceptionnelle (**non cumulable avec l'Aide unique**) à l'apprentissage pour les contrats conclus entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2024 :
 - son montant est égal à 6 000 €

Rémunération*

Contrat d'apprentissage				
	- 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	+26 ans
1ère année de formation	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
2ème année de formation	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC
Contrat de professionnalisation				
	16 à 20 ans	21 à 25 ans	+26 ans	
Diplôme inférieure au bac				
	55% du SMIC	70% du SMIC	100% du SMIC	
Diplôme supérieure ou égal au bac				
	65% du SMIC	80% du SMIC	100% du SMIC	

* La grille de rémunération actuelle doit être prise en compte conformément à la convention collective applicable de l'entreprise.

Rejoins Audigard



0262 910 006

contact@audigard.com

www.audigard.com

**145 bis rue Marius et Ary
Leblond LOCAL 5
97410 SAINT-PIERRE**

